



## AVIS DE COURSE

« **OPEN 470 de la Mirabelle** »

**Grade 4 – Code de participation N**

**Du 26 au 28 mai 2012**

**Plan d'eau de Madine (entrée 3, Ecole de voile)**

Organisé par la **Ligue Lorraine de Voile**

avec l'aide de la **Société Nautique de Madine** et du **Syndicat Mixte de Madine**

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2** Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3** Les règlements fédéraux.
- 1.4** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

*Les participants devront être en règle avec leur série, c'est-à-dire avoir adhéré à l'AS 470, une adhésion promotionnelle (au tarif de l'année en cours) pourra être perçue sur place par un membre représentant l'AS470.*

**3.2** Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire sur le site web (\*). Les frais d'inscription pourront alors être réglés lors de la confirmation d'inscription. Toute modification ou annulation est à signaler à [martine.antoine@gmail.com](mailto:martine.antoine@gmail.com)

**3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- L'autorisation de port de publicité
- Une attestation de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**À la demande du Comité de Course, tous les bateaux devront être équipés d'un bout de remorquage.**

### **4. DROITS A PAYER**

Le montant des frais d'inscription par bateau est fixé à 40 euros à l'ordre de la « Ligue Lorraine de Voile ».

Une réduction de 5 euros est accordé aux équipages qui auront réglé les frais d'inscription par courrier à l'adresse suivante (au plus tard le 21 mai 2012) à

Martine ANTOINE – 22 Rue des Loriots - 57050 Lorry les Metz.

## 5. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription le 26/05/12 de 9 h à 12 h 30

6.3 Jours de course

**26/05/12** : 14 h 30 1<sup>er</sup> signal d'avertissement 3 courses

*Après les courses Apéritif (possibilité de restauration au club)*

**27/05/12** : 10 h 30 1<sup>er</sup> signal d'avertissement 4 courses

*19 h 30 Dîner des régatiers (15 € par adulte, 10 € pour les moins de 15 ans - boisson non comprises)*

**28/05/12** : 10 h 30 1<sup>er</sup> signal d'avertissement 3 courses

Le dernier jour de la régata , aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures si trois courses ont été validées

*Vers 17 h 00 : Palmarès et fin de régata - Ecole de Voile d'Heudicourt (Madine 3)*

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le 26/05 à la confirmation d'inscription (mise en ligne sur le site 48 h avant l'épreuve)

## 7. PARCOURS

Les parcours seront de type triangle, trapèze ou banane.

## 8. CLASSEMENT

8.1 Trois courses devront être validées pour constituer une série.

8.2 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4

*Si accord des représentants de la classe, une deuxième course pourrait être enlevée → Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores pourrait être de 8.*

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 10. PRIX et PALMARES

Champion toutes catégories

Champions espoir – senior – vétéran (sous réserve de 5 bateaux dans la catégorie)

Champion «bateaux plus de 20 ans »

## 11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter

Régis MEYER (délégué régional 470) [weber.meyer@wanadoo.fr](mailto:weber.meyer@wanadoo.fr)

Martine ANTOINE (Organisation générale) [martine.antoine@gmail.com](mailto:martine.antoine@gmail.com)

Accès et hébergements voir : [www.lacmadine.com](http://www.lacmadine.com)